



MAISON
DE
L'ARTISAN



www.maisondelartisan.fr

N° 1720 - 03/03/2022

Sommaire

Page 2 : Zone à faible émission (ZFE)

Page 4 :
Les formations à venir

A la CPAM, les artisans sont bien représentés

Patrick Pardo, artisan mécanicien au Soler est également le représentant de tous les artisans à la CPAM des Pyrénées-Orientales dont il est l'actuel Président. La semaine dernière, avec le Directeur Monsieur Castelletta, il recevait le Préfet, Monsieur Stoskopf. L'occasion de rappeler le rôle joué par la CPAM dans le département et son poids économique :

- 4760 professionnels de santé
- 174 établissements de santé
- 39925 entreprises
- 1 753 125 173 € de prestations versées en 2021

Comme dans tous les organismes où nous siégeons (CARSAT, CAF, URSSAF...), nos représentants de l'UPA sont là pour s'assurer de la saine gestion des structures, et de la prise en compte des attentes des artisans. Durant ce premier mandat, il aura notamment fallu organiser la structure pour faire face au COVID sans rupture du service. Patrick Pardo, grâce à d'excellentes relations entretenues aussi bien avec les autres administrateurs employeurs et salariés, qu'avec les équipes de direction, aura contribué à l'efficacité de la CPAM en ce moment si particulier. Il aura fait la preuve qu'il existe des façons saines de s'engager pour les autres, de faire de la politique utile, sans être un politicien.



Pour 90 % des 16-29 ans, l'apprentissage prépare bien à la vie professionnelle

C'est l'un des enseignements d'une étude Opinion Way pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, menée auprès de 736 jeunes de 16 à 29 ans pour mieux comprendre leur choix d'orientation et leurs débuts professionnels.

Cette enquête révèle ainsi la solide cote de confiance dont jouit l'apprentissage : 85 % des jeunes interrogés pensent qu'il permet de trouver facilement un emploi, 90 % qu'il prépare bien à la vie professionnelle, et 89 % qu'il permet d'acquérir de la maturité et de devenir indépendant financièrement. Les métiers de l'artisanat – où l'apprentissage occupe traditionnellement une place centrale – bénéficient d'une image favorable : 88 % des jeunes jugent qu'ils rendent heureux et épanouis, et près de 9 sur 10 estiment que ces métiers rendent fiers. Ils sont en revanche près de 2 sur 3 à déplorer que ces métiers ne soient pas suffisamment considérés dans la société.

L'U2P estime qu'il faut continuer à promouvoir ce mode de formation qui a fait ses preuves, et juge que l'Éducation nationale a un rôle à jouer pour mieux faire connaître ses atouts.



Zones à faibles émissions (ZFE) : l'U2P alerte le gouvernement sur les risques pour l'activité de proximité

Dans un courrier adressé au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, à la ministre de la Transition écologique, et au ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, l'U2P a rappelé les vives inquiétudes des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux face à la multiplication des zones à faibles émissions (ZFE) qui font peser des contraintes croissantes sur leur activité.

ZFE obligatoires

Dans ce courrier l'U2P rappelle que la loi d'orientation des mobilités adoptée en décembre 2019 a prévu la mise en place, obligatoire ou facultative selon les situations, de zones à faibles émissions mobilité (émissions de CO₂ – NDLR) dans une dizaine de métropoles, disposition renforcée par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021.

En effet, cette dernière impose, notamment, l'obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain.

Si les organisations professionnelles membres de l'U2P partagent la volonté d'améliorer la qualité de l'air, elles considèrent néanmoins que toutes les conditions ne sont aujourd'hui pas réunies pour permettre aux petites entreprises de répondre dans les délais aux exigences requises.

Offre inadaptée

En effet, l'offre de véhicules adaptés aux besoins des entreprises disponibles sur le marché est aujourd'hui insuffisante et inconvénients en direction des constructeurs de véhicules associant les professionnels ; troisièmement de mise en place de dérogations ou d'adaptations tant que l'offre de véhicules ne sera pas opérationnelle ; quatrième coût de remplacement élevé, et nombre de véhicules aujourd'hui proposés à la vente ne seront pas disponibles avant de nombreux mois. Par ailleurs, le nombre de bornes de recharge (gaz, électrique...) reste encore en nombre trop limité.

À l'horizon 2024-2025, selon les communes concernées, seuls les véhicules relevant des catégories Crit'Air 1 et Crit'Air 2 seront autorisés à circuler. Or, actuellement, à titre d'exemple, seule la moitié des véhicules utilitaires légers répond à cette exigence. En outre, le niveau d'autonomie des véhicules électriques utilitaires ou particuliers ne permet pas de répondre aux besoins de déplacements de nombreux professionnels (taxis, professions libérales...).

Coût de remplacement

Se pose également la question du coût élevé de remplacement des véhicules dans un délai contraint non anticipé par l'entreprise, et en particulier dans un contexte de crise sanitaire qui a conduit souvent à l'accroissement de l'endettement des entreprises et modifié leur plan d'investissement.

Accompagnement renforcé

Les entreprises, les plus petites en particulier, sont donc dans l'attente, premièrement d'un accompagnement renforcé des pouvoirs publics, intégrant une information précise sur la mise en place des ZFE, via par exemple la mise en place d'un guichet unique d'information ; deuxièmement d'une action des pouvoirs publics en direction des constructeurs de véhicules associant les professionnels ; troisièmement de mise en place de dérogations ou d'adaptations tant que l'offre de véhicules ne sera pas opérationnelle ; quatrième d'aide au financement des investissements nécessaires.

Petites entreprises préoccupées

L'U2P et ses organisations membres se disent préoccupées par l'existence de dispositions non harmonisées d'une ZFE à l'autre ce qui expose les petites entreprises à des risques d'amendes et à des difficultés dans l'organisation de leurs déplacements.

Il est essentiel de prendre en compte la réalité des petites entreprises et de prévoir un temps d'adaptation aux nouvelles obligations.

Elles demandent en outre que la charge utile des véhicules propres évolue en fonction des équipements de ces nouveaux véhicules.

Elles souhaitent ainsi engager un dialogue constructif avec les ministres concernés pour aboutir à des solutions adaptées aux petites entreprises et leur permettant de répondre aux enjeux de qualité de l'air.



Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

BARBE A PAPIER
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 EURO
SIÈGE SOCIAL : 13 BOULEVARD
DES PYRENEES
66000 PERPIGNAN
831 680 442 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une décision en date du 15/02/2022, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 13 boulevard des Pyrénées 66000 PERPIGNAN au 5 Rue Mailly 1 ETG Droite 66000 PERPIGNAN, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

PHYSIO-SPORT66
SCM AU CAPITAL DE 53 500 EUROS,
SIÈGE SOCIAL : 10 RUE DU CAPCIR,
PARC D'ACTIVITÉ SUD ROUSSILLON
66280 SALEILLES
830 679 858 RCS PERPIGNAN

Par délibération du 03/06/2019, l'Assemblée Générale des associés a :

1/ autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 53 500 euros à 2 000 euros par rachat et annulation de 515 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 53 500 euros. Il est divisé en 535 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 2 000 euros. Il est divisé en 20 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

2/ décidé d'intégrer une notion de variabilité du capital social.

3/ décidé de nommer Mme Claire LLANES-LE-COURTOIS, demeurant au 8 rue Frédéric 66100 PERPIGNAN en qualité de gérante en remplacement de Mme Stéphanie PERRIER-DORON, démissionnaire.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Perpignan.

Pour avis, La Gérance.

ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
04 68 34 59 34

Assurance vie : les taux les plus élevés du marché sont chez Garance !

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020).

Pour toute information et étude, contacter Cendrine Bascoul au 06 63 52 19 77.



GARANCE

Garants de votre indépendance

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 22 Février 2022, la SASU TAXI DES OLIVETTES, sise 14 rue de la République, 66720 TAUTAVEL, numéro SIRET 79896665100027, représentée par Madame Audrey OLIVE, a donné en location-gérance à Monsieur Jérôme GIRARDON, né le 27 février 1977 à Dijon (21), demeurant 6 bis rue Camille Pelletant 66170 NEFIACH, dont l'entreprise individuelle est en cours de constitution et dont le nom commercial sera Taxi Jérôme Girardon, les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

-une autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie de TAUTAVEL dont le loueur est titulaire,

-un véhicule, équipé de tous les attributs réglementaires taxi, de marque Citroën modèle Picasso, immatriculé auprès de la préfecture des Pyrénées-Orientales sous le numéro BE-493-XX.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois, allant du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022, tacitement renouvelable, sauf en cas dénonciation par les parties.

Toutes les sommes et charges liées à l'exploitation du fonds de commerce susvisé incomberont au locataire gérant.

ARTISANAT D'ART

APPEL À CANDIDATURE
CULTIVONS VOTRE TALENT

Vous êtes un artisan d'art de moins de 40 ans, passionné, talentueux et animé par l'envie d'entreprendre ?

La Fondation Banque Populaire attribue aux meilleurs d'entre vous une bourse pour façonner votre projet de vie. Déposez votre dossier avant le 30 octobre 2021.



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Esthéticienne :

- ➔ Massage Ventre 2^{ème} degré : **13 et 14 Mars 2022**
- ➔ Relooking Conseil en Image : **27 et 28 Mars 2022**
- ➔ Massage à la bougie : **10 et 11 Avril 2022**

- Coiffure :

- ➔ Coupe femme feather : **14 Mars 2022**
- ➔ Relooking Conseil en Image : **27 et 28 Mars 2022**

- Mécanos - Carrossiers :

- ➔ Habilitation élec «Véhicules électriques initiale» : **17-18 Mars 2022**

- Couture :

- ➔ AFMA STOPPAGE : **14-15 Mars 2022**
- ➔ Montage vêtement biais-transparent-dentelle: **28-29-30 Mars 2022**
- ➔ Initiation au cuir niveau 1 : **16-17 Mai 2022**
- ➔ Organisation du temps de travail : **30-31 Mai et 1^{er} Juin 2022**

- Taxis:

- ➔ Formation continue : **05 et 06 Avril 2022**
- ➔ Formation continue : **07 et 08 Juin 2022**

- Bâtiment :

- ➔ Installation & mise en service bornes de recharge de véhicule électrique : **11 Mars 2022**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **16-17-18 Mars 2022**
- ➔ Recyclage habilitation élec BR-BV-B1V-B2V : **17-18 Mars 2022**
- ➔ HANDIBAT : **21-22 Mars 2022**
- ➔ QUALIPV ELEC : **23-24-25 Mars 2022**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **05-06-07 Avril 2022**
- ➔ Stage CCE objectif 0 défaut en PAC : **07 Avril 2022**
- ➔ QUALIPAC : **11 au 15 Avril 2022**
- ➔ Habilitation élec BR-B1V exécutants : **20-21-22 Avril 2022**
- ➔ Audit énergétique en FOAD (distanciel) : **21-22 Avril 2022**
- ➔ Manipulation fluides frigorigène : **10 au 13 Mai et test le 20 Mai 2022**
- ➔ QUALIPV BAT: **18-19-20 Mai 2022**
- ➔ DEPANNAGE & ENTRETIEN POELES A GRANULES : **23-24-25 Mai 2022**
- ➔ Dépannage CLIM : **08-09-10 Juin 2022**
- ➔ SAVOIR ISOLER LES COMBLES : **06-07 Juillet 2022**

- Toutes professions :

- ➔ Sauveteur Secouriste au Travail (SST) initiale : **14-15 Mars 2022**

Petites Annonces

DIVERS

➔ Cause maternité, vends fond de commerce entièrement équipé, bar à ongle, pedi spa, cabine UV, cabine épilation, Hammam avec douche, cabine de soin, power plate, vacustyler, LPG, climatisation réversible, logiciel caisse, ordinateur, fichier de plus de 700 noms, petite cuisine, le linge. Agenda rempli. Contact : Mr Yann Barboteu au 07 70 02 89 17.

➔ Vends font de commerce de couture (32m carré) avec équipement à St Estève. Prix: 30 000 euros.

Contact :
gonzalezfrancoiscouture@gmail.com

➔ Vends salon de coiffure à Salses, entièrement équipé, très bon emplacement. 20k€.

Infos au 06.22.15.18.78



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE



AGC CESAME

Comptabilité
Gestion
Paie

Partenaire des artisans
depuis 1988



Demandez un devis au 04.68.34.59.34

Maison de l'Artisan, 35 rue de Cerdagne, PERPIGNAN

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.maisondelartisan.fr
Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682
Directeur de la publication : Isabelle ROUX
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 1^{er} trimestre 2022
Tirage : 2000 exemplaires